



## COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 4 MAI 2021

### CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT (Pour avis et vote)

#### Approbation du Procès verbal du CT des 28 et 29 janvier 2021

**VOTE : Pour : Administration CFDT SUD  
Refus de vote : CGT**

#### DGARI

#### Ajustement de la DAJCP – DCP

L'objectif est de développer la mission achat de manière plus stratégique et «*de piloter la commande publique dans une logique cohérente de conduite transversale de Projet*»

2 Ajustements sont donc proposés au sein de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) :

- Rattachement du poste de chargé d'ingénierie Achat à la DAJCP
- Rattachement du poste de chef de projet applicatif à la Direction Adjointe de la Commande Publique (DACP)

**VOTE : Pour CFDT  
Abstention CGT  
Refus de vote : SUD**

**Question CFDT : Nous demandons que l'ordre du jour et les rapports du Comité Technique soient remis en ligne, accessibles à tous les agents avant instance, comme cela était le cas auparavant.**

Refus de l'administration de remettre en ligne avant l'instance les documents relatifs au CT avec l'ordre du jour, au motif que ce sont des documents de travail et qu'il serait hors cadre législatif de pouvoir les publier ainsi.

La CFDT ne se satisfait pas de cette réponse peu argumentée et maintient sa question. Seule avancée : L'ordre du jour du Comité Technique consultable par tous les agents avant l'instance devrait être plus facile d'accès et les documents seront consultables sur Intranet après l'instance.

**VOTE : Pour CFDT  
Abstention CGT  
Contre : SUD et Administration**

**Question CGT : Nous souhaitons qu'après chaque intervention d'un CDD dans un service l'évaluation soit effectuée en présence de l'agent et du chef de service, sans ça l'évaluation négative ne sera pas recevable, notamment en cas de fin de contrat. Au même titre que les titulaires, nous souhaitons que les agents en CDD puisse contester leur évaluation auprès de la CCP.**

Tout le monde convient qu'un agent doit pouvoir être présent lors de son évaluation de fin de contrat en particulier lorsque celle-ci est négative et entraîne la fin du contrat. Il semblerait pourtant que cela n'ait pas pu être le cas tout le temps. L'administration votera contre cette proposition au motif que le passage en CCP ne peut se justifier.

**VOTE : Pour CFDT CGT SUD**

## DGADS

### **Ajustement organisationnel DGADS- DAPPUI**

Ajustements se justifiant, pour l'administration, par le contexte de réécriture des schémas de solidarité et l'enjeu de la mise en place de l'espace Diderot :

- Requalification du poste de chef de service MAIA de la DAUT en chargé de mission et de projet départemental (fin des MAIA annoncée sur le plan national)
- Requalification de postes et redéploiement de plusieurs postes....

La CFDT dénonce une présentation en instance APRES que les affectations et embauches aient été effectuées. L'exemple le plus flagrant étant le poste d'assistant technique de maintenance et d'animation dédié à l'espace Diderot.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'un poste technique de maintenance mais bien le non-respect du protocole Mobilité/Recrutement en vigueur, jusqu'à présent, dans notre département.

Une fois n'est pas coutume, la CFDT refusera de voter sur un dossier qui démontre le non-respect des instances paritaires et des procédures habituelles de recrutement.

**VOTE : Refus de vote : CFDT/CGT/SUD**

### **Ajustement DAUT Fusion instruction PA/PH et fusion gestion courrier**

Contexte exposé par l'administration : réécriture des schémas de solidarités et besoin de mutualisation et rationalisation des moyens permettant une meilleure réactivité sur les missions de traitement du courrier, envoi et préparation des dossiers et volonté d'harmoniser les procédures personnes âgées/personnes handicapées.

Comme lors du CHSCT, la CFDT fait remonter les difficultés de certains agents qui voient ainsi leurs missions se transformer au gré des déménagements, réorganisation et qui se retrouvent sur des postes qui n'ont plus grand-chose à voir avec ce pour quoi ils avaient postulé !

**VOTE : abstention CFDT  
Refus de vote : CGT SUD**

### **Ajustement DEPE : fusion des deux services Santé Enfants et Santé de la femme et des jeunes**

Les informations du DGADS et les nôtres ne sont pas les mêmes.... La CFDT s'étonne d'un réajustement fait sans concertation avec les équipes de terrain. Cela ne serait pas le cas nous dit le Directeur. En tout état de cause le réajustement est déjà effectué avant le passage en instance...

**VOTE : abstention CFDT  
Refus de vote : CGT SUD**

### **Ajustements de cartographie au pôle programmation**

Evolution du poste de chargé de mission en chargé de programme au service Programmation et gestion patrimoniale

Service transition Energétique-pole observatoire et Animation : Evolution du poste sans support de charge de dispositif en référent applicatif.

**VOTE : Pour CFDT  
Refus de vote : CGT SUD**

## Points pour Information

### DGS

**Question CFDT : Suite à la création du Service Accueil et Relations avec les Usagers (SARU) nous souhaitons avoir un bilan sur ce nouveau service, et savoir où en est l'avancée des groupes de travail annoncés en CT, qui devaient réfléchir sur le détail des missions de ce service .**

Création du SARU : 1 chef de service, 2 chefs d'équipe, 10 agents d'accueil physique (NBA Hôtel du Département et Maison du Département) 9 agents pour l'accueil téléphonique.

Accueil téléphonique : les agents répondent sur la ligne standard du Département (04 66767676) et la ligne spéciale social 04.66.05.42.00 ex hotline). Un équivalent temps plein prend en moyenne 50 à 60 appels par jour (durée moyenne de l'appel 7mn)

Les formations des agents n'ont pu être réalisées telles qu'elles avaient été prévues en raison de la crise COVID et de l'importance du TELETRAVAIL.

Des formations spécifiques sur le secteur social sont prévues.

Nous ne reviendrons pas sur les débats qui ont prévalu à la création de ce service. La CFDT relève que les chiffres présentés démontrent bien la nécessité d'un accueil téléphonique spécifique et spécialisé à la MDPH .

Le DGADS partage notre analyse sur la MDPH et redit que ce service ne doit en aucun cas se substituer aux services spécialisés.

Après des débats animés, il nous est confirmé ce jour que le travail sur le niveau de réponse que peut apporter le SARU sur les questions relevant de l'accueil des CMS, n'est pas encore délimité. Cela doit se mettre en place avec le nouveau directeur adjoint de la DADST.

La CFDT dit à nouveau l'importance de la communication à ce sujet à tous les acteurs du social.

### DGARI

#### **Présentation du Bilan du collège de déontologie.**

La loi d'avril 2017 prévoit la création du référent déontologue. La collectivité a opté pour la constitution d'un collège de déontologie. Ce collège peut être saisi dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt, les règles de cumul d'activité, secret et discrétion professionnelle...

Ce collège a répondu à des demandes individuelles et des demandes de services sur des thématiques particulières. Plusieurs demandes ont été faites suite à la volonté de création d'entreprise par des agents de la collectivité.

Depuis sa création, le collège est peu fréquemment saisi. Sa création récente, le contexte de la période COVID, la méconnaissance des agents, peuvent expliquer ce faible nombre de sollicitations.

Le collège a pour vocation d'étudier certaines demandes qui jusqu'alors étaient traitées par la DRH (ex : cumul d'activité).

### **Information sur les modalités d'exercice du télétravail de l'année 2020**

L'administration fait un point sur les conditions du télétravail en 2020 et souligne une adaptation exceptionnelle de notre collectivité à ce mode de travail. La couverture d'équipement informatique est très satisfaisante. Les points de vigilance restent une attention particulière à garder sur les problèmes d'isolement et les troubles musculosquelettiques.

Une information va être envoyée par la DRH sur les modalités de déclaration fiscale de l'indemnité télétravail.

### **Présentation du bilan et de l'utilisation des dons de jours aidants**

En 2020, 50 agents ont fait don d'une totalité de 294 jours de congés.

1227 jours ont été abondés depuis 2014. 519 ont été utilisés, 607 sont donc disponibles. Les jours donnés sont cumulables d'une année sur l'autre.

Les demandes de jours de congés pour aidant sont faites auprès de la DRH qui étudie les demandes au cas par cas.

### **Question SUD/CFDT : Quelles sont les mesures effectivement mises en place pour répondre aux exigences de la RGPD et du respect du secret professionnel dans les logiciels DGADS.**

La réponse écrite de l'administration n'apportait qu'une réponse partielle à la demande de SUD et de la CFDT sur l'application de la RGPD. Les deux organisations syndicales s'interrogent sur le courrier qui est encore donné dans certains CMS et qui indique que des rendez vous pourraient ne pas être donnés à des usagers, qui ne voudraient pas donner le motif de leur demande de rencontre avec un travailleur social.

La direction nous confirme que cette phrase n'aurait pas dû apparaître et qu'elle a disparu des nouveaux flyers distribués dans les CMS. Ils ne savaient pas que ce courrier était encore distribué et une information va être faite à ce sujet.

Nous n'avons encore à ce jour aucune réponse sur les différents logiciels métiers du social et le niveau d'habilitation de chacun.

Idem pour les questions éthiques et déontologiques posées par le nouveau logiciel file active en vigueur dans les CMS relayées par de nombreux travailleurs sociaux de tous les territoires.

La teneur des débats de ce jour à ce sujet confirme la totale surdité de notre direction à ce sujet et l'absence de dialogue.

Aucune réponse également sur le type de statistiques qui pourraient être extraites de ce logiciel et pour quelles finalités.

**Question CFDT : Remplacement des agents en formation longue à la DGADS. Trop de formations sont refusées dans cette direction pour raison de service car il n'est pas prévu de remplacement. Cela met en cause trop souvent le droit à la formation des agents et nous demandons que l'organisation des remplacements soit effective.**

La CFDT, présente à toutes les commissions formations, a pu constater à de nombreuses reprises que des demandes de formation longue reçoivent un avis défavorable de leur hiérarchie pour raison de service, puisque l'agent ne sera pas remplacé. Il s'agit bien souvent d'agents de la DGADS.

Nous sommes surpris de devoir réexpliquer ce jour les possibilités de formation qu'offre la loi depuis la mise en place du CPF/CPA et les dispositions prises par notre collectivité à cet effet. Pour une équité de droits, nous renouvelons notre demande de remplacement qui permettrait cette possibilité de formation.

La DGARI nous indique qu'une réflexion est en cours à ce sujet....

### DGADCV

**Question CFDT : Astreintes Musée Art Sacré : actualisation du règlement dans le cadre de la parité hommes femmes**

Le règlement actuel de la Direction de la Conservation Départementale prévoit que le personnel susceptible d'effectuer les astreintes soit du personnel homme.

Dans le cadre de l'égalité hommes-femmes, la CFDT demande que le règlement soit actualisé afin de ne pas exclure le personnel féminin. L'administration nous indique que l'actualisation sera faite permettant ainsi que l'équipe d'astreinte soit composée de 7 agents au lieu de 2 actuellement.

Dans le cadre de l'astreinte, Monsieur le DEJCS précise que la conservatrice doit être appelée en 2ème niveau en cas de problème majeur.

**Question CFDT : FRE cuisinier et FRE OP : demande de calibrage en C/C+ comme toutes les autres FRE dont l'emploi nécessite un CAP**

Après avoir obtenu le calibrage en C/C+ des métiers techniques spécifiques de la collectivité (obligation d'un CAP), la CFDT demande le même calibrage pour la FRE OP et la FRE de CUISINIER.

L'administration accepte notre proposition et s'engage à présenter les deux nouvelles FRE au prochain CT.

**Question CFDT : DLL : Quelles sont les véritables perspectives de notre administration et nos élus pour la DLL, service départemental de Lecture Publique ? 389 agents en 2015, 29 voire 27 en 2021. Inquiétude croissante, fort sentiment abandon, épuisement pour une bonne partie de l'équipe, en très grande difficulté pour remplir ses missions. Il y a un besoin très urgent de réponses précises**

Deux collègues de la DLL sont venus témoigner des conditions de travail dans ce service qui, en quelques années est passé de 36 agents à 32 agents et actuellement à 27. Compte tenu de tous les postes non remplacés, comment assurer ainsi leurs missions de service public ? Comment prioriser les missions ?

Les résultats sont sur le terrain, des tensions, des arrêts de travail car les agents ne vont pas bien. Le DEJCS assure ce jour que les postes vont -enfin- être pourvus. Les prochains départs à la retraite seront remplacés. L'effectif de 32 postes est bien maintenu.

Le président de l'instance, Monsieur SERRE, assure que les missions de la DLL sont importantes pour les élus et qu'il félicite la qualité du service rendu sur les territoires.

La CFDT restera vigilante à ce que les engagements pris ce jour soit effectifs rapidement.

**DGAML**

**Question CFDT : Mobilité exceptionnelle DGAML : comme annoncé lors du précédent CT, nous demandons la liste des postes pourvus avec la catégorie d'emploi correspondant et/ou les modifications qui auraient pu être apportées.**

L'administration a fait une réponse écrite (voir pièce jointe).

Nous nous étonnons de ne pas avoir une réponse claire à notre demande : « quelle est la **catégorie d'emploi** de chaque poste avant et après la mobilité exceptionnelle ? ».

Le DGAML s'engage à compléter sa réponse et à nous la transmettre très rapidement.

**Vos élus CFDT au Comité Technique**